

Arrêté Générale modern

Arrêté n° 2005-0428/PRE portant fixation des différentes charges collectées par la Direction des Douanes et Droits Indirects.

n° 2005-0428/PRE

Ministère PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	Date de publication 13 juillet 2005
Numéro JO n° 13 du 15/07/2005	Date du numéro 15 juillet 2005

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU**La constitution du 15 septembre 1992
- VU**La loi n°102/AN/05/5ème L du 10 avril 2005 portant réforme des services de l'État chargés de la fiscalité et des domaines
- VU**La loi n°15/AN/98/4ème L du 1er avril 1998 portant organisation du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation
- VU**Le décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre
- VU**Le décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU**Le décret n°99-0025/PR/MEFPPportant attributions et organisation du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation
- SUR Proposition du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Afin d'assurer le bon fonctionnement du nouveau système informatique mis en place, il est crée les différentes charges qui sont fixées comme suit : CodificationMontant en Fdj S H. code 500 Frais pour attribution code Formulaire 500 Carte pour représentant 1,000 Code Importateur 10,000 Code Transitaire 10,000 Code Commissionnaire en douane 10,000 Code Agence maritime 10,000 Code Agence Aérienne 10,000 Code Agence Routière 10,000 Code Société Chemin de Fer 10,000 Frais pour renouvellement des codes Formulaire 500 Code Importateur 5,000 Code Transitaire 5,000 Code Commissionnaire en douane 5,000 Code Agence maritime 5,000 Code Agence Aérienne 5,000 Code Agence Routière 5,000 Code Société Chemin de Fer 5,000 Frais d'enregistrement manuel des manifesteset de la déclaration en douane Mise à la

consommation directe	1,500	Exportation directe	2,500	Réexportation
sortie d'entrepôt	2,500	Transit & Transbordement	2,500	Entrée en
Entrepôt	2,500	Réexportation suite admission Temporaire	2,500	Mise à la
consommation Sortie d'Entrepôt	1,500	Avitaillement sortie entrepôt	2,500	Entrée en Zone
Franche	2,500	Mise à la Consommation Sortie Zone Franche	1,500	Réexportation Sortie
Zone Franche	2,500	Admission Temporaire	2,500	Mise à la Consommation suite
Admission	1,500	Temporaire Mise à la Consommation à l'Exportation	1,500	Temporaire Avitaillement
direct	2,500	Manifeste Export	1,000	Manifeste d'entrée
manuel	1,000	Création d'un connaissance	100	Création d'un bon de
livraison	500	Déclaration de transbordement	1,000	Frais d'enregistrement des
manifestes et de la déclaration en douane via système MIRSAL Mise à la consommation directe			1,500	
Exportation directe	2,500	Réexportation sortie d'entrepôt	2,500	
Transit & Transbordement	2,500	Entrée en Entrepôt	2,500	
Réexportation suite admission Temporaire	2,500	Mise à la consommation Sortie d'Entrepôt	1,500	
Avitaillement sortie entrepôt	2,500	Entrée en Zone Franche	2,500	
Mise à la Consommation Sortie Zone Franche	1,500	Réexportation Sortie Zone Franche	2,500	
Admission Temporaire	2,500	Mise à la Consommation suite Admission Temporaire	1,500	
Mise à la Consommation à l'Exportation Temporaire	1,500	Avitaillement direct	2,500	
Manifeste Export	1,000	Manifeste d'entrée manuel	1,000	
Création d'un connaissance	100	Création d'un bon de livraison	500	
Déclaration de transbordement	1,000	Frais d'annulation de la déclaration en douane Mise à la		
consommation	5,000	Exportation	5,000	
Réexportation	5,000	Transit & Transbordement	5,000	
Entrée en Entrepôt	5,000	Réexportation suite admission Temporaire	5,000	
Mise à la consommation Sortie d'Entrepôt	5,000	Avitaillement sortie entrepôt	5,000	
Entrée en Zone Franche	5,000	Mise à la Consommation Sortie Zone Franche	5,000	
Réexportation Sortie Zone Franche	5,000	Admission Temporaire	5,000	Mise
à la Consommation suite Admission Temporaire	5,000	Mise à la Consommation à l'Exportation Temporaire	5,000	
Réexportation Sortie Zone Franche	5,000	Admission Temporaire	5,000	
Avitaillement direct	5,000	Manifeste	1,000	Modification
ou annulation d'un connaissance	100	Modification ou d'annulation d'un bon de livraison	500	Frais
d'Inspection Inspection au Sein du Port	5,000	Inspection à Domicile	10,000	
Plombage des containers et des chargements vrac des véhicules			5,000	Frais d'utilisation
du système par les Opérateurs économiques (en ligne) Importateur			25,000	
Transitaire	25,000	Agence maritime	25,000	Compagnie
aérienne	25,000	Société Chemin de Fer	25,000	Charge sur service
rendu Crédit de Droit (Mensuel)	2,500	Crédit de Droit (Trimestriel)	3,000	
Caution Cash	} Garantie Bancaire	} Import pour Caution personnelle	}	Export
& Transit	2,000 Pour licence Industrielle	} Pour pénalité sur contrôle de remboursement (Pour prolongation de		
date)	10,000 Pénalités sur retour de chèque	10,000 Frais sur correction		
Tout type de déclaration	1,000	Manifeste pour l'Export/Import	1,000	
Frais certification de Copie Tout type de déclaration		500 Certification de non objection		
Importateur	3,000	Transitaire	3,000	Agence
maritime	3,000	Compagnie aérienne	3,000	Société Chemin
de Fer	3,000	Certificat d'immatriculation Bateau	5,000	
Véhicule	5,000	Autres frais Attestation des documents	500	
Listes des ventes aux enchères	2,000	Utilisation des Bons provisoires	2,000	

Article 2

Ces différentes charges seront collectées par la direction des douanes pour son propre compte en même temps que les droits et taxes.

Article 3

Toute modification du montant ou de la nature de ces charges ainsi que toute nouvelle charge seront déterminées et fixées par un arrêté.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH